



Panne moteur 700 km apres la vente.

Par **malkomad_old**, le **16/06/2007** à **15:19**

Bonjour,

J'ai achete un vehicule d'occasion de 100 200 km à un particulier, que j'ai utilise une semaine (7 j exactement) , Lors de mon premier deplacement "longue distance" (250 km) le vehicule a fait une panne moteur... à mi-chemin , le moteur est mort.

A l'achat, le vendeur m'a fait etat d'un changement "standart" du moteur au kilometrage meme de la vente (a peu pres), avec facture de mise en place et de reparation (qqes pieces neuves autour et dans le moteur) . Sur la facture le moteur a ete fourni par le client (qui m'a certifie verbalement que le moteur etait plus recent que le reste de la voiture) .

Je n'ai pas de facture pour l'achat du moteur. Sans doute achete en casse ou d'occasion.

A dire vrai je suis plutot inquiet sur l'issue que pourrait engendrer ce genre de litiges .
Comment puis-je entrer dans le debat avec le vendeur, comment pourrais je en sortir ?

Par **Jurigaby**, le **16/06/2007** à **18:27**

Bonjour.

Votre cas semble relever de l'action en garantie des vices cachés édicté par les articles 1641 et suivants/ du code civil.

Vous pouvez agir contre le vendeur et lui demander de régler les frais de réparations ou encore de vous rembourser le prix de la vente.

Toujours est-il que pour cela,il faut qu'un expert dise qu'il s'agit bien d'un vice caché.